# Villars les Bois



Bulletin municipal 2016

# <u>Sommaire</u>

Le mot du Maire	p	2
Retour sur l'année 2015 / Comptes-rendus municipaux	р	3 à 15
Liste des commissions et leurs membres / Etat civil	р	16
Récolte de vins / Finances	р	17
Assemblée Générale du Crédit Agricole / Horaires mairie	р	18
Les p'tits loups /La Toile aux B'ti'zs	р	19
La MARPA	р	20
Le SIPAR	р	21
Informations utiles	р	22.23
Conseillers départementaux	p2	24
ACCA Villars les Bois / Les Korrigans	р	25
Jeunesse Villarboisienne	р	26
Amicale Villarboisienne	р	27
Rando-Evasion	р	28
Foyer rural	р	29
APE « La récré des Prim'mats »	р	30
Arts-Terre	р	31
Ecole de musique ADMS	р	32
La cueillette sur les propriétés privées	р	33
Au revoir, Merci à tous / Le cinéma chez nous	р 🤅	34
Repas des aînés / Centre de secours Migron-Burie/ Site de la commune /		
La parole est à vous	p	35

Chères Villarsboisiennes, chers Villarsboisiens,



C'est toujours avec autant de plaisir que je m'adresse à vous dans ce bulletin municipal. L'année s'achève; pour autant, l'équipe municipale est mobilisée sur de nombreux projets générateurs, je l'espère, de plus de bien-être dans votre quotidien. Une année passée à vos côtés, avec ses moments de peines et de bonheurs, que nous accompagnons au mieux.

Je tiens tout d'abord à saluer une figure de notre commune, Jeannine Gromada. Jeannine est partie rejoindre sa famille à Pontmain, en Mayenne. Son dévouement pendant tant d'années fut si remarquable qu'au nom de tous les

habitants, je lui exprime ici notre profonde reconnaissance. La sachant attentive à notre actualité, j'espère qu'elle viendra nous rendre visite en 2016.

Nous avons eu à déplorer un drame de la route Chez Bruneaud, une nouvelle victime sur un des 'points noirs' du territoire. Aucun aménagement, aussi coûteux soit-il, ne pourra empêcher les imprudences parfois mortelles des automobilistes. Avec les services de la Préfecture, du Département et de la gendarmerie, nous allons continuer d'œuvrer pour sécuriser ce secteur.

Nos voisins de Popegrain, M. et Mme Mégrier, ont été victimes d'un incendie dévastateur de leur habitation. Je remercie sincèrement tous les concitoyens qui ont témoigné leur solidarité via la collecte organisée par le Foyer Rural.

Autre désastre de l'année, la tornade d'une violence extrême qui a traversé la commune de Popegrain au Pouzac. Nous avons répondu aux urgences, bien aidés en cela par les bénévoles et des collectivités voisines que je tiens à saluer.

Nous développerons dans ce bulletin les projets en cours et ceux à venir, mais sachez que notre ligne de conduite ne change pas. Créer du lien, mieux vivre ensemble en partageant des moments conviviaux et être à votre service, voici le cœur de notre action.

Nous vivons sur un territoire qui se transforme sous l'effet de plusieurs réformes. La CDA a évolué, le canton a été redécoupé, et notre région sera redimensionnée dès janvier 2016. L'évolution de nos communes semble inévitable.

Plutôt que de subir une autre réforme contraignante, nous avons initié des discussions avec nos voisins de Migron et Le Seure afin d'opérer un regroupement de communes. Cette opération vise uniquement à unir les pans administratifs des trois localités. Aucun des villages de Villars-les-Bois, Migron ou Le Seure ne va disparaitre ou même perdre son identité. Il s'agit exclusivement à terme, de pouvoir économiser et optimiser l'utilisation de vos impôts.

Notre Conseil municipal a déjà délibéré en faveur de ce regroupement ; nous attendons les décisions de nos deux voisins.

Comme par le passé, nous, élus de Villars-les-Bois vous proposons une rencontre. Un temps d'échange afin de vous rendre compte de notre mandat et de prendre en compte chacune de vos remarques, fin mai début juin nous vous tiendrons informés.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2016. Que la tolérance, le respect, le dialogue soient des valeurs partagées afin de rester unis au sein de notre belle commune.

Fabrice Barusseau

# Retour sur l'année 2015



15 Août : Villars en fête



Défilé du 14 juillet et remise de médailles à Mr Rémy Boinard et Mr Jean-Michel Martin





Repas des aînés



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

# **MERCREDI 28 JANVIER 2015**

1) Validation du document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels élaboré conjointement avec les services de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'engagement dans la réalisation de la démarche de prévention des risques professionnels ;
- valide le document unique et s'engage à la mise en œuvre d'actions de prévention ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et à signer les pièces s'y rapportant.

2) Tarifs de location de la salle des fêtes municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les modifications au règlement d'utilisation de la salle des fêtes municipale énoncées ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> février 2015.

rier 2015.	Locations le week-end (2 jours) samedi et dimanche	Locations en semaine (1 jour) mardi/mercredi/jeudi
Habitants de Villars	80 €	40 €
Hors commune	160 €	80 €
Associations communales	3 locations gratuites par an. Au-de	là tarif des habitants de Villars
Associations hors commune	160 €	80 €
Forfait chauffage	40 €	40 €
(sauf associations communale	<u> </u>	
Caution (pour tous types of		150 €
locataires)		

Il n'y a plus de forfait nettoyage. Les personnes doivent rendre la salle propre. Dans le cas contraire, il sera proposé au choix :

- de laisser la salle à disposition une journée supplémentaire pour effectuer le complément de ménage nécessaire ;
- ou bien la retenue d'une somme de 50 € sur la caution.

#### 3) Legs à la commune

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier qu'il a reçu de la part de Maître Jean-Bertrand CHARREYRON, notaire à Matha. Ce dernier l'informe des dispositions testamentaires d'une personne qui a légué une somme à la commune pour l'entretien de sa tombe qui se trouve dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

# 4) Motion TAFTA (Grand Marché Transatlantique)

Le conseil municipal, après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union Européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

#### A l'unanimité:

- Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;
- Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

- Demande au gouvernement français de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation ;
- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune de Villars les Bois.

#### 5) Point sur les travaux de la salle des Fêtes

#### - Peinture

Les travaux de mise en peinture de l'ensemble des murs intérieurs du bâtiment seront terminés ce vendredi par les employés communaux qui ont fait du bon travail.

#### - Sanitaires

Monsieur le Maire présente le plan de la restructuration des sanitaires de la salle des fêtes proposé par Monsieur BOUCHÉ, maître d'œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les plans présentés.

#### 6- Point sur le bâtiment Investiza/Fradin

Monsieur le Maire informe que ce bâtiment fait l'objet d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes. Comme tous les EPF de France, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation de projet d'aménagement public.

Chaque action fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune, la communauté d'agglomération et l'EPF. Elle expose les projets de la commune, le cadre général de la convention, les différentes études nécessaires et l'encadrement de l'intervention au niveau foncier.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la convention d'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

#### 7- Travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Miguel TAUNAY, conseiller municipal délégué à la voirie. Celui-ci indique les travaux de voirie qui sont à faire dans les prochaines semaines.

#### 8) Questions diverses

#### 8-1- Garage communal

Monsieur le Maire présente l'esquisse d'aménagement du garage communal réalisée par MG Architecture. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, apporte les modifications au projet initial; Demande que le projet soit finalisé avec ces observations; Autorise Monsieur le Maire a déposer le permis de construire.

#### 8-2- dispositif régional « Trame verte et bleue »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif « Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes » : c'est un programme d'actions concrètes proposé par la Région et mis à la disposition des communes pour agir en faveur de la biodiversité. (Réalisation d'opérations sur le paysage, l'eau, le bâti, les espèces et les espaces). Le financement des actions peut aller jusqu'à 10 000 € par commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a retenu 4 actions qui lui paraissent adaptées aux projets déjà en discussion au sein du conseil. Un responsable par action est nommé. Un dossier pour chaque action sélectionnée sera transmis à la région pour étude.

#### 8-3-Concert de l'ADMS

L'ADMS souhaite organiser un concert de ses élèves le vendredi 26 juin en l'église de Villars les Bois. Le conseil municipal est favorable.

#### 8-4- Tri sélectif à la salle des fêtes

Avec l'aide du service Environnement de la Communauté d'agglomération de Saintes, la salle des fêtes sera équipée bac jaune afin de mettre en place le tri sélectif.

#### 8-5-Repas des aînés

Le repas offert par la commune à ses ainés aura lieu le samedi 14 février à partir de 12h30. Le traiteur retenu est Monsieur Sébastien PAILLÉ d'Ecoyeux. L'animation sera assurée par la chorale « Mélodie Angérienne ».

Les tracts d'invitation seront distribués à tous les habitants de la commune et une invitation personnelle sera remise aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

# **MERCREDI 18 FEVRIER 2015**

# 1) Mise en place du bureau des élections départementales des 22 et 29 mars

Les élections des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) se dérouleront les dimanches 22 mars (1er tour) et 29 mars (2nd tour). Le calendrier des permanences est établi comme suit :

## Pour le 22 mars :

de 8h00 à 10h30	de 10h30 à 13h00	de 13h00 à 15h30	de 15h30 à 18h00
Dominique FAYS	Emilie COUILLEAUD	Miguel TAUNAY	Fabrice BARUSSEAU
Jean-Michel MARTIN	Jean-Marie BEGEY	Karine COMBEAU	Nathalie KERMARREC
Bruno BONNEAU	Francis VION	Liane GAUCHER	Laurent ANDRE

#### Pour le 29 mars :

de 10h30 à 13h00	de 13h00 à 15h30	de 15h30 à 18h00
Jean-Marie BEGEY	Emilie COUILLEAUD	Fabrice BARUSSEAU
Karine COMBEAU	Miguel TAUNAY	Liane GAUCHER
Bruno BONNEAU	Laurent ANDRE	Francis VION
	Jean-Marie BEGEY Karine COMBEAU	Jean-Marie BEGEY Emilie COUILLEAUD  Karine COMBEAU Miguel TAUNAY

# 2) Prise de compétence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme

La loi dite « ALUR » dispose que les communes qui ont une carte communale mais qui n'ont pas pris la compétence « délivrance des actes d'urbanisme au nom de la commune » auront cette compétence automatiquement au 1er janvier 2017. Date à laquelle les services de l'état n'assureront plus cette tâche. Cependant, cette compétence peut être déléguée à la CDA de Saintes dès le 1er juin prochain. Cette dernière est déjà dotée d'un service qui instruit les autorisations d'urbanisme et peut assurer ce service pour toutes les communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, que le Maire deviendra autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme hormis celles mentionnées à l'article L.422-2 du code de l'urbanisme, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

# 3) Prescription d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose que la carte communale dont la commune est dotée est récente car elle a été publiée le 20 janvier 2011. Cependant, elle ne répond pas à la demande d'urbanisation actuelle du territoire.

Le conseil municipal, considérant l'exposé de Monsieur le Maire, considérant qu'il n'y a pas d'urgence à cette affaire, vu le coût, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de convoquer la commission Urbanisme élargie à tout le conseil pour faire le point sur les parcelles potentiellement constructibles, consulter les propriétaires.

# 4) Convention pour la signalétique fermière

La Communauté d'agglomération de Saintes en partenariat avec la Saintonge Romane et la Chambre

d'Agriculture a souhaité mettre en place une signalétique visant à baliser les exploitations agricoles inscrites dans la démarche du « guide des produits et des producteurs fermiers ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### 5) Aménagement des abords de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à procéder au mandatement des factures d'investissement concernant l'aménagement des abords de la salle des fêtes.

#### 6) Chantier d'insertion (programmation 2015)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le programme des travaux du chantier d'insertion « Le SAS » pour 2015/2016 ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

#### 7- Questions diverses

## 7-1- détecteurs de fumée

Monsieur le Maire indique que les agents communaux installeront les détecteurs de fumée conformément à la loi dans les 3 logements communaux habités à ce jour.

#### 7-2- Travaux sanitaires et assainissement salle des fêtes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de faire réaliser les travaux de réhabilitation pour l'accessibilité des sanitaires ainsi que la mise en conformité de l'assainissement de la salle des fêtes ; autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant ; sollicite des subventions auprès de l'Etat, la Région, le Conseil Général, la réserve parlementaire et de financer le solde sur les fonds propres de la commune ; autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

# **MERCREDI 15 AVRIL 2015**

# 1) <u>Approbation du compte de Gestion 2014 dressé par Mme HUSSON Alexandra et M. POUYANNE Jacques, comptables du Trésor</u>

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2) Approbation du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs.

4) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2015, le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 25 301,20 €

- à l'excédent reporté (compte 002) pour 34 367,19 €.

5) Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2015 comme suit (identiques à ceux de 2014) :

## 6) Vote de la proposition de budget primitif 2015

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 236 990,16 €

- pour la section d'investissement : 249 071,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2015.

# 7) Instauration d'un droit de préemption pour le bâtiment sis parcelles AI 217, 375 et 379

Vu la carte communale approuvée le 22 décembre 2010,

Vu les dispositions des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code de l'urbanisme, Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée par la loi urbanisme et habitat du 02 juillet 2003,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à instituer sur le territoire communal le droit de préemption en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme. L'exercice de ce droit de préemption porterait sur le secteur délimité par les parcelles AI 217, 375 et 379

d'une superficie totale de 23a89 pour la reprise de ce bâtiment par une nouvelle entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instituer le droit de préemption sur le périmètre proposé ;

- De désigner la commune de Villars les Bois comme titulaire du droit de préemption ;

- D'ouvrir un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées ultérieurement ainsi que leurs utilisations effectives ;

- De donner délégation de pouvoir à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour les décisions à prendre concernant le droit de préemption en application de l'article L.2122-22-15 du code des collectivités territoriales ;

- D'autoriser Monsieur le Directeur général de l'EPF à signer tout document se rapportant à cette affaire.

# 8) <u>Délégation d'instruction des autorisations du droit des sols à la Communauté d'agglomération de</u> Saintes

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, de déléguer l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'agglomération de Saintes.

A ce titre, il présente la convention de mise à disposition qui pourrait être passée entre le service « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » de la Communauté d'Agglomération de Saintes et la commune de Villars les Bois. Cette convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition en précisant les modalités administratives et techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération de Saintes et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### 9- Questions diverses

- réunion annuelle de bilan de mandat

A l'instar de l'année précédente, Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion publique. Elle est fixée au mercredi 03 juin 2015 à 19h00 à la salle des fêtes. Les invitations seront distribuées à tous les habitants.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

# MERCREDI 27 MAI 2015

#### 1) Informations concernant « les communes nouvelles »

Monsieur le Maire expose :

La commune nouvelle a été créée par la loi du 16 décembre 2010. Il s'agit, pour au moins 2 communes, de se regrouper pour créer une nouvelle collectivité territoriale d'au moins 1 000 habitants.

Devant la baisse des dotations, les difficultés d'obtenir des financements pour les investissements mais également afin de « peser plus lourd » à l'intérieur des intercommunalités de plus en plus importantes, il est plus que nécessaire d'envisager un regroupement. Ce dernier prescrit par la loi précitée pourrait être imposé par les services de l'état (Préfecture) si les communes elles-mêmes ne prennent pas la décision dans les délais, avec le risque de se retrouver entre communes qui n'ont pas les mêmes affinités et préoccupations.

Les avantages à s'unir seraient, à moyen terme, la possibilité de faire des économies de fonctionnement (personnel, assurance, énergie...) mais également de mutualiser les forces afin d'assurer le maintien et le renforcement de la capacité d'action en offrant des services plus développés à la population, d'assurer une représentativité au sein des intercommunalités.

Le projet est de regrouper la commune de Villars les bois avec Migron et Le Seure. Il s'agit de trois communes qui forment un ensemble de 1 234 habitants et dont les municipalités ont l'habitude de travailler ensemble, en particulier depuis la création du SIVOM en 1990.

Si les 3 communes sont favorables et se prononcent pour un regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les dotations accordées par l'Etat seront augmentées de 5 %. De plus, l'intérêt de prendre cette décision plutôt en début de mandat laisse du temps pour travailler pour les points incertains.

Cependant, il y a appréhension de perdre l'identité communale à laquelle beaucoup de personnes sont attachées. Inquiétude à laquelle Monsieur le Maire rappelle que c'est actuellement ce qui se passe au sein de la Communauté d'agglomération ou la voix des petites communes rurales est très peu entendue.

La parole est laissée aux conseillers pour le débat :

- Miguel TAUNAY pense qu'il ne faut pas voir que les avantages financiers mais également tous les avantages qui font que l'on peut travailler mieux. Il faut dépasser les craintes de rivalité entre conseillers de l'une ou l'autre des communes en acceptant les décisions des autres.
- Liane GAUCHER s'inquiète du nombre important de conseillers municipaux (37) pendant la période de transition. Qui selon elle n'est pas propice à la discussion.
- Laurent ANDRE demande quelle est la position des 2 autres conseils municipaux. Pour l'instant, il n'y a pas de décision.

- Bruno BONNEAU souligne que les élus des 3 communes ne se connaissent que très peu. Il avait demandé la possibilité d'organiser une rencontre dans le cadre du SIVOM mais cela n'a pas encore été fait. S'il n'y a pas d'aspiration à mieux se connaître, il lui paraît difficile de mener ce regroupement. Il pose également la question de l'avenir des associations propre à chaque commune. Monsieur le Maire pense que c'est plutôt une chance pour elles. Celles qui sont assez fortes subsisteront et les autres fusionneront pour se donner un nouveau souffle. Car il y a un problème d'engagement. Les bénévoles se font de plus en plus rares. Personne ne prend plus le temps de s'engager pour les autres d'où un recroquevillement sur soi-même. Il y a actuellement beaucoup de difficulté tant au niveau des associations que des communes pour renouveler les équipes. Cela crée un monde fermé dans lequel on retrouve souvent les mêmes personnes.

- Jean-Marie BEGEY exprime des doutes car il y a des incertitudes sur la pérennité des avantages

financiers proposés, mais également sur la forme des communes nouvelles.

Monsieur le Maire consent que les décisions actuelles influenceront le futur et on ne peut pas garantir qu'elles seront définitives. Mais, il faut avancer.

Les maires des communes de Migron, Villars les Bois et Le Seure sont plutôt favorables, reste à convaincre les conseillers municipaux de se lancer dans l'aventure.

Monsieur le Maire laisse ce débat à la réflexion de chacun jusqu'à la prochaine réunion au cours de laquelle il sera demandé une décision.

2) Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de désigner un correspondant défense au sein du conseil chargé de faire le relais d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens. C'est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de Défense au sein de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Francis VION, correspondant défense.

3) Tarif des concessions dans le cimetière communal

Conformément aux articles L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif des concessions dans le cimetière communal comme suit:

- à 5 €uros le mètre carré ;
- à 485 €uros la case dans le columbarium.
- dit que les concessions sont perpétuelles.

4) Compte-rendu de la commission des Chemins et Fossés

Le conseil municipal sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la réserve du fonds de péréquation auprès du département de la Charente-Maritime pour faire réaliser des travaux de voirie. Puis, il est fait l'état des lieux des travaux en cours et à venir.

5) Compte-rendu de la commission des Bâtiments

Il est fait un point sur l'avancement du projet de réhabilitation du bloc sanitaire de la salle des fêtes ainsi que sur les travaux envisagés pour le logement communal 7 rue de l'Eglise

#### 6) Questions diverses

Don à la famille MEGRIER

Suite à l'incendie qui a ravagé l'habitation de Monsieur et Madame MEGRIER, l'appel aux dons réalisé en collaboration avec le Foyer Rural a permis de récolter 451 €. Merci aux donateurs pour leur solidarité.

Renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable

Il s'agit de remplacer 2 270 mètres de conduite et renouveler 45 branchements dans tout le bourg, les hameaux de Popegrain, Fontbelle et Chez Bompain. Les travaux vont durer environ 9 semaines à partir de la fin du mois de septembre.

#### Révision de la carte communale

Il est projeté d'organiser une réunion publique concernant la révision de la carte communale. Mais Monsieur le Maire prévient que suite à la mise en place du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), le potentiel constructible risque d'être fortement diminué. Est-il judicieux de réviser la carte communale ?

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

# **MERCREDI 08 JUILLET 2015**

#### 1) Décision concernant « les communes nouvelles »

Suite à la précédente séance du conseil municipal au cours de laquelle une information détaillée avait été donnée concernant le projet de création d'une commune nouvelle entre les communes de Migron, Villars les Bois et Le Seure, Monsieur le Maire demande que les membres du conseil municipal se prononcent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve (9 voix POUR et 1 voix CONTRE) le projet de création d'une commune nouvelle entre Migron, Villars les Bois et Le Seure.

#### 2) Choix des artisans pour les travaux de la salle des fêtes

#### 2-1) réhabilitation du bloc sanitaire pour l'accessibilité

Sur avis de la commission des bâtiments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les entreprises COUPRIE David, VARANCEAU Jean-Luc et Electricité 17 pour un montant total HT de 46 126,68 €. Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

#### 2-2) Travaux de remise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes

Sur avis de la commission des bâtiments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise COUPRIE David. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### 2-3) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Conformément à la législation, il s'agit de réaliser le diagnostic d'accessibilité des bâtiments ; rédiger l'agenda de programmation des travaux à réaliser et enfin contrôler les travaux et rédiger l'attestation de fin d'Ad'AP. Suite à l'appel d'offres, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir la candidature du bureau d'étude « Form'Accès ». Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tout document se rapportant à ce dossier.

#### 3) Acquisition d'un terrain

Vu la demande de Monsieur Paul GERFAUD ; Considérant que plusieurs parcelles sont enclavées, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée AK 231 sise à Montbergère d'une superficie de 3a20ca ; fixe le prix, choisi l'acte d'achat en la forme administrative, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### 4) Convention d'aménagement du carrefour de l'Eglise avec le Département

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention rédigé par la Direction des Infrastructures du Département relative à l'aménagement du carrefour de l'Eglise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire, demande à verser la participation de la commune en 2 fois. Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

#### 5) Point sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Miguel TAUNAY, conseiller municipal délégué à la voirie. Celui-ci fait le point sur les travaux réalisés, en cours ou en projet.

#### 6) Questions diverses

#### Octobre Rose

Monsieur le Maire propose de participer à nouveau à la campagne de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein organisée durant tout le mois d'octobre par l'association « Lucide ». Il s'agira de décorer de ruban rose un monument communal. Le conseil municipal approuve la participation de la commune à cette campagne.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

# LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

#### 1) Convention avec le chantier d'insertion « Le SAS »

Dans le cadre de la restauration de l'église, l'association « Le SAS » propose une convention de partenariat qui encadre les conditions d'intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention qui encadre l'action d'insertion concernant la restauration de l'église et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### 2) Devis pour les illuminations de fin d'année

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour et 1 abstention de :

- louer 8 décors lumineux par l'intermédiaire de la société « Illuminations Services » ;
- faire poser 4 prises d'illumination supplémentaires dans le bourg.

## 3) Transfert de matériel entre la commune et le SIVOM de Migron/Villars/Le Seure

Le matériel n'étant utilisé que par la commune de Villars les Bois, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la reprise de la tondeuse/débroussailleuse DALOZ-HONDA, sans transfert de fonds, ainsi que son incorporation dans le patrimoine de la commune

#### 4) Agenda Accessibilité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances » qui instaure le principe d'accessibilité, quel que soit le type de handicap, mettant en obligation l'ensemble des collectivités de déposer un agenda d'accessibilité qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir un niveau d'accessibilité optimal.

L'audit réalisé en août 2015 a mis en évidence les aménagements nécessaires à réaliser pour un coût estimé à 30 950 €HT. Il est proposé d'échelonner la réalisation des aménagements sur 5 années.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### 5) Gestion du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a l'intention d'engager une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon comme l'y autorise l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le nombre de concession apparaissant en état d'abandon, considérant le nombre très limité d'emplacement restant à disposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

#### 6) Zonage « termites »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

#### 1) Service Civique

L'engagement de service civique créé par la loi du 10 mars 2010 est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ; pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Pour la commune, la mission envisagée est la création et la mise en place d'un chemin de randonnée et d'un sentier d'interprétation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- Donne son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible ;
- Approuve la mission du service civique présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'agrément correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire ayant reçu délégation, à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique.

#### 2) Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que le CCAS ne fonctionne plus depuis de nombreuses années, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015. La commune exercera directement les attributions d'action sociale.

#### 3) Planning pour les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015

Les élections des conseillers régionaux se dérouleront les dimanches 06 décembre (1<sup>er</sup> tour) et 13 décembre (2<sup>nd</sup> tour). Le calendrier des permanences est établi comme suit :

#### Pour le 06 décembre :

de 8h00 à 10h30	de 10h30 à 13h00	de 13h00 à 15h30	de 15h30 à 18h00
Jean-Marie BEGEY	Emilie COUILLEAUD -TROCHUT	Miguel TAUNAY	Fabrice BARUSSEAU
Laurent ANDRE	Jean-Michel MARTIN	Nathalie KERMARREC	Karine COMBEAU
Bruno BONNEAU	Francis VION	Dominique FAYS	Liane GAUCHER

#### Pour le 13 décembre :

de 8h00 à 10h30	de 10h30 à 13h00	de 13h00 à 15h30	de 15h30 à 18h00
Laurent ANDRE	Bruno BONNEAU	Dominique FAYS	Karine COMBEAU
Jean-Michel MARTIN	Emilie COUILLEAUD- TROCHUT	Miguel TAUNAY	Liane GAUCHER

#### 4) Indemnité de conseil au Trésorier

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur Jacques POUYANNE, receveur à la trésorerie de Saintes et Banlieue Municipale, en sa qualité de conseiller économique et financier de la

commune de Villars les Bois décide à 7 voix « favorable » et 3 abstention de lui allouer à partir de l'exercice 2015, l'indemnité de conseil fixé au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6225.

5) Proposition de dissolution du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure (SDCI)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par les services de l'Etat dans le cadre des lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et n°2015-991 du 09 août 2015.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réduction du nombre de syndicats de communes par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats ;

Pour l'ensemble du département de la Charente-Maritime, un recensement des syndicats a été réalisé par arrondissement, pour déterminer les évolutions à envisager afin de rationaliser les structures syndicales. Le SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure figure parmi les 18 syndicats proposés à la dissolution. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, est en attente de l'avis du comité syndical mais souhaite un changement de fonctionnement et se réserve le droit de rejoindre la décision de la Préfecture.

# 6) Acquisition d'un poêle et d'un sécateur électrique

- Poêle à bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'acheter un poêle à bois « Godin » pour le chauffage du logement communal 16 rue du Lavoir à Montbergère.

- Sécateur électrique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir un sécateur électrique et une paire de gants anti-coupure appropriés afin de faciliter les travaux de taille des rosiers et arbustes.

7- Choix des artisans pour les travaux au logement communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de retenir les entreprises BERNARD André (lots 1 et 2), VARANCEAU Jean-Luc (lot 4) et Electricité 17 (lot 5) pour un montant total HT de 43 304,29 €. Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

8- Achat du bâtiment de M. BEGAUD (Chez Bruneaud)

Monsieur Guy BEGAUD souhaite vendre son bâtiment situé sur la parcelle AB 335 – 2 rue de Chez Bruneaud. La commune pourrait être intéressée par une partie de la parcelle (environ 117 m²) afin d'améliorer la visibilité du carrefour avec la voie communale n°5.

#### 9- Questions diverses

9-1- arbre de Noël pour les enfants jusqu'à 12 ans

Il aura lieu le vendredi 18 décembre à 19h00 à la salle des fêtes de Migron. Un courrier sera adressé aux parents des enfants concernés.

9-2- autres observations

\* Fabrice BARUSSEAU

- informe qu'un habitant de Burie, a fait don à la commune d'un portrait de Charles de Gaulle afin de compléter la collection des portraits des présidents de la 5<sup>ème</sup> république exposée en mairie. Le conseil municipal remercie le généreux donateur.

\* Miguel TAUNAY

- signale un problème de ramassage des ordures ménagères pour les maisons situées rue de la Montée dans laquelle le camion ne passe pas. Une proposition leur sera faite par la communauté d'agglomération.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

## Liste des commissions et leurs membres

- Finances : Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT
- Chemins et fossés courants : Miguel TAUNAY, Jean-Marie BEGEY, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU, Bruno BONNEAU
- Bâtiments: Laurent ANDRE, Jean-Marie BEGEY, Liane GAUCHER
- Vie associative/culture: Francis VION, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU
- Environnement/Signalisation/Urbanisation : Francis VION, Bruno BONNEAU, Liane GAUCHER
- Information communale (Bulletin municipal, affichage, site internet): Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU, Gaëlle BERNARD, Jean-Michel MARTIN

## Etat civil

## Décès

Une pensée particulière pour :

- Madame Yvette JONCHERE épouse GERFAUD décédée le 20 décembre 2013 à Cognac,
- Monsieur Paul VARACHE décédé le 05 juin 2014 à Saint-Jean d'Angély dont les décès n'ont pas été annoncés dans le bulletin municipal de l'année 2015. Que les deux familles nous prient de bien vouloir nous en excuser.
- Annie PREVAUDEAU, le 02 janvier 2015 à Villars les Bois à l'âge de 62 ans.
- Jean-Claude HERPIN, le 24 mars 2015 à Châteaubernard à l'âge de 78 ans
- Michael HEATON, le 17 novembre 2015 à Saintes à l'âge de 68 ans
- Roger BOUT de MARNHAC, le 20 février 2015 Châteaubernard à l'âge de 94 ans
- Alsace LAURAINE veuve de VINET Raymond, le 25 juin 2015 à Cognac à l'âge de 86 ans
- Ginette GERMAIN-RICHARDEAU veuve de Roger BOUT de MARNHAC le 18 août 2015 à Châteaubernard à l'âge de 90 ans
- Marie-Christine LAMBERT le 11 novembre 2015 à Paris 15<sup>ème</sup> à l'âge de 54 ans
- Jacques BRANDALISE le 04 octobre 2015 à Saint-Sulpice de Cognac à l'âge de 73 ans

<u>Mariages</u>

Néant

**Naissances** 

Néant





Le 24 Août 2015, une maison d'assistantes maternelles » La Maison Des P'tits Loups » a ouvert ses portes à Migron avec un grand succès. L'accueil se fait au plus tôt à 6h et au plus tard à 20h30

pour des enfants de 2 mois et plus.

Nous sommes installées dans les locaux de l'ancienne école et nous disposons d'une surface de 230 m² dédiée essentiellement aux enfants que nous accueillons.

Nous aurons quelques places disponibles à partir d'Avril 2015.

Pour les vacances de la Toussaint nous avons fait faire à nos Petits Loups des activités sur le thème d'HALLOWEEN .Ils étaient très contents.

Le 31 Octobre nous avons organisé une vente de Chrysanthèmes et autres fleurs au profit de notre association. Nous avons eu du succès. Nous remercions vivement la commune de Villars les Bois pour sa participation. Nous recommencerons cette manifestation fin AVRIL.

L'Equipe des P'tits Loups

## La Toile aux B'ti'zs



En une année, nous avons accueilli une vingtaine d'enfants. Toujours dans la convivialité et la bonne entente.

Nous avons ouvert nos portes le 3 octobre dernier, ce qui a permis d'accueillir de nouveaux arrivants, et surtout de faire plus de connaissances.

Le samedi 21 novembre, nous avons organisé une bourse à l'enfance avec environ une quinzaine d'exposants. L'association la toile aux b'ti'zs tient à remercier tous les participants et tous ceux qui ont aidés pour que cette journée soit aussi agréable.

Nous rappelons à tous que nous sommes ouvertes de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et sommes disponibles pour tous renseignements et nouveaux accueils.

Jocelyne, Magaly et Sylviane

Maison d'Assistantes Maternelles

La Toile aux B'ti'zs

4 Avenue du Treuil

17770 Burie

205,46,94,32,51



# La MARPA, le choix du bien-être

La MARPA des Borderies située à CHERAC, est une petite unité de vie pour personnes âgées d'une capacité d'accueil de 20 résidents valides et semi valides, seuls ou en couple.

L'objectif principal est de fournir aux personnes âgées issues du milieu rural un lieu de vie qui préserve leurs repères et un type de vie familial. Le confort, les relations sociales, la garantie de sécurité, la qualité et la continuité des services proposés sont donc organisés avec le souci de satisfaire au mieux les résidents et leurs familles. Les professionnels de la MARPA sont sensibles à l'accompagnement individualisé des résidents à partir de leurs attentes et habitudes de vie, ainsi qu'au respect de leurs droits.

La MARPA est un véritable lieu de vie, situé dans un environnement agréable, à proximité de services divers.

#### **MARPA** des Borderies

6 Chemin des Borderies 17610 CHERAC

Responsable: Madame Sylviane QUINTARD

Tel: 05 46 96 35 73

 $\textbf{Mail}: \underline{marpacherac17@wanadoo.fr}$ 

Site Internet : www.marpa.fr



# A.C.C.A Villars les Bois

#### Composition du Bureau

-Président : Vincent PERE - Trésorier : Patrick PERE - Secrétaire : Franck JARRY



## Conseil d'administration:

Willy SOUFFLET, Pascal RICHARD, Daniel PERCHE et Didier RIGAUD

L'ACCA compte 46 adhérents dont 13 résidents, 29 résidents secondaires et 4 étrangers.

Depuis 11 ans, une journée « spéciale Archers » est organisée par l'ACCA de Villars les Bois, elle a eu lieu le 05 décembre 2015 clôturée par un repas convivial.

Chasseurs et archers se retrouveront pour une journée mixte fusils/arcs le 20 février 2016.

Cette année, 9 bracelets de tirs d'été ont été attribués, 7 ont été honorés : 2 à l'arc et 5 à la carabine.

Tirs d'été de renards : Nathalie KERMARREC, Laurent ANDRE, Daniel GARREAUD, Dimitri PELLIER et Franck JARRY ont tué 11 renards.

L'ACCA a participé, comme chaque année, à « Villars en Fête » et ce jour-là elle a fait un déterrage en matinée, aucun blaireau n'a été capturé.

#### Dates à retenir :

- Banquet de chasse : samedi 06 février 2016 à la salle des fêtes de Burie exceptionnellement cette année.
- Journée de pêche : samedi 07 mai 2016 à l'étang des Rochers à Migron
- Assemblée Générale : vendredi 20 mai 2016 à 20h30 à la salle des associations.

Nous avons le plaisir de constater une nette progression du nombre de carte de sociétaires résidents. Il y en avait 7 il y a 5 ans, cette année nous en comptons 13.

Les membres de l'ACCA adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

# Les Korrigans

#### L'Airsoft : qu'est ce que c'est ?

Assez proche du plus populaire **paintball**, l'airsoft est une activité de loisir opposant plusieurs joueurs équipés de répliques d'armes propulsant des billes de plastique de 6mm. Les équipes d'airsofteurs s'affrontent pour remplir les objectifs d'un scénario organisé. Les projectiles utilisés ne contiennent pas de peinture et le jeu repose donc uniquement sur le fair-play.

Les répliques, ou "airsoft guns", utilisent un mécanisme par gaz ou air comprimé. Mais derrière toutes ces technologies se cachent une activité pûrement bon enfant, loin de tous les stéréotypes que l'on peut imaginer.

Notre club exerce son activité à Vaux-Rouillac sur un terrain privé, ainsi que sur différents terrains lors de rencontre inter club, les parties se déroulent principalement le week-end.

Nous recherchons d'ailleurs un terrain (bois ou carrière) sur les environs de Villars les Bois, terrain que nous entretiendrons bien évidement.

Nous sommes une quinzaine d'adhérents, tous majeurs car l'utilisation de réplique est interdite au mineur.

Le président, Yoann Schenal

## Jeunesse Villarboisienne

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

A chaque rencontre, nous fixons un thème de jeu. Les dates de rencontre ne sont pas fixées à l'avance car nous essayons de choisir une date pour que le maximum de personnes soit présent donc nous contactons les jeunes avant chaque rendez-vous.

Nous sollicitons les parents à inciter les enfants à venir voir comment cela se passe et à les accompagner pour les motiver. Si vous avez des enfants et vous ne recevez pas les convocations, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des renseignements aux numéros ci-dessous.

Chaque année, nous organisons une manifestation, une après- midi jeux en bois géants qui a eu lieu le dimanche 1<sup>er</sup> février 2015 (c'était la 2<sup>ème</sup> année) avec une très bonne participation grâce au bouche à oreille. Elle aura lieu cette année le **dimanche 4 avril 2016** et non début février en raison des travaux à la salle des fêtes. Nous élargissons le programme car il y aura le samedi après midi un concours sur certains jeux pour les jeunes suivi d'une soirée contes pour tout public, vous aurez tout le détail en temps voulu.

Les jeux proposés correspondent à tous les âges, nous vous incitons à venir en famille (enfants, parents, grands-parents) ou entre amis passer une après-midi sous le signe du plaisir, plaisir de jouer ensemble toutes générations confondues. Bien sûr l'entrée est libre et vous pourrez déguster des pâtisseries maison. Nous vous souhaitons une année fraternelle, faite de rencontres enrichissantes et surtout n'hésitez pas à sortir vos jeux pour jouer avec vos enfants ou entre adultes, vous verrez tout le plaisir que cela procure.

<u>Le président et le secrétaire</u> : TAUNAY Miguel (05.46.90.56.42) <u>La trésorière</u> : LAURENCON Jocya (05.46.91.05.25)





# Amicale Villarboisienne

Avec le beau temps qui s'est prolongé cette année, l'année 2015 va bientôt se clôturer, alors un petit coup d'œil sur cette année qui s'achève.

- le 10 janvier : Assemblée générale. Nous étions une bonne trentaine d'adhérents et nous avons eu l'annonce du départ de Jeannine GROMADA, « la présidente ».

- le 16 janvier : réunion de bureau. Election d'une nouvelle présidente. ROUSSEAU

Françoise. Le reste du bureau n'a pas changé.

- <u>le 28 février</u> : repas « bal costumé » qui a toujours beaucoup de succès ; nous étions très nombreux costumés. « Continuez dans cette joie »

- le 09 avril : une journée découverte animée par Pro-Confort. Nous avons passé une

journée super. Repas gratuit puis jeux de société.

- <u>le 24 juin</u> : journée Pêche et repas à la pisciculture de Saint-Césaire avec un soleil de plomb. Journée très conviviale. A renouveler?

- le 15 août : Fête au village qui nous donne l'occasion de se rencontrer et ainsi mieux se

connaître.

- <u>le 10 septembre</u> : repas entre nous avec une visite à l'écomusée de Migron. Nous avons passé le moment de préparation tous ensembles avec joie. C'était super!

- le 15 octobre : une après-midi « Prévention Routière » avec la participation de Monsieur

Vincent-Noël GRIOLET de Génération Mouvement. Nous étions nombreux.

- <u>le 14 novembre</u> : nos Portes Ouvertes où nos pâtisseries sont toujours à l'honneur et aussi quelques exposants.

- <u>le 10 décembre</u> : repas de fin d'année entre adhérent du club au restaurant à Burie pour

clôturer l'année.

Sans oublier nos rassemblements mensuels qui restent toujours conviviaux le 2ème jeudi du mois à la salle des associations de Villars les Bois (annexe de la salle des fêtes).

En espérant que d'autres jeunes nous rejoignent pour soutenir nos aînés. Merci pour la vie du Club.

Tous les vœux pour l'année 2016 de la part de l'Amicale Villarboisienne.



La Présidente, Françoise ROUSSEAU











**BALADE DES GOULEBENEZES** 

En 2015, Rando évasion a fêté ses 20 ans d'existence! Lors de notre » Balade des Goulebenèzes « nous avons profité de cette manifestation ouverte à tous pour célébrer cet anniversaire : 20 ans, 20 kms entre Villars et Burie. 70 personnes nous ont accompagnés sur ces chemins chers à nos chaussures, par une belle journée ensoleillée.

21 sorties le dimanche, tous les quinze jours , participations à la journée départementale du 14 juin (Chaniers) et à la Journée du Patrimoine du 20 septembre (Le Douhet) avec le Conseil général et le Comité départemental ont été proposées à la quarantaine d'adhérents, tout au long de cette vingtième année.

Un séjour raquette en Espagne, un séjour dans les Pyrénées (Val d'Aran ) en été, un week-end en Vendée ont également complété l'offre de randonnées du club .

Une équipe du Club a participé au Rando Challenge expert du 11 octobre, à Fontcouverte, se classant  $5^{\grave{e}me}$  de l'épreuve.

Les sorties sont proposées et animées par les adhérents qui le souhaitent (l'un est titulaire du brevet fédéral), dans le respect du Règlement Encadrement et Sécurité édifié par notre fédération, et ont lieu tous les quinze jours de septembre à juin. La cotisation au club comprend la licence et l'assurance (Responsabilité civile et risque accident). Le club compte également deux baliseurs, dont un responsable de zone et membre de la commission Sentiers et itinéraires du comité et deux administrateurs du Comité départemental. Un adhérent a suivi le stage d'animateur niveau 1 et obtenu le diplôme. Un de nos adhérents suivra le stage baliseurs en 2016.

La prochaine édition de Notre Balade aura lieu **le 10 avril 2016**, à St Sauvant, avec pause le matin au four de St Césaire, où nous ferons cuire pains et brioches offertes avec le café.

Un séjour Raquette à Ste Marie de Campan et un séjour en Aragon seront également au programme 2016, en Co-organisation avec le Comité départemental qui nous fait bénéficier de son immatriculation tourisme par convention.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le 14 février 2016 à Villars les Bois à 14h, salle de réunion des associations et vous y êtes cordialement invité.

#### Composition du Conseil d'Administration

Présidente : Martine Jacques Vice- président : Serge Robert Secrétaire : Dominique Barbraud Secrétaire Adjoint : Benoit Léget Trésorière : Annie Rouault Trésorier-adjoint : Michel Bigotte

Administrateurs: Josette Dischert, Thierry Juge

# Foyer rural

Le 19 octobre 2015, nous avons élu notre bureau :

- Président : Dominique FAYS

- Vice-président : Pascal VINET

- Trésorier : René ARNAUD ; Adjoint : Jean-Pierre MECHINAUD

- Secrétaire : Marie-France VION ; Adjointe : Evelyne VINET



La composition du conseil d'administration :

Gerda ÂRNAUD, Nathalie BARUSSEAU, Paméla BLANCHARD, Eric BUINIER, Chloé JOUBERT, Martine HERPIN, Jocya LAURENÇON, Jérémy OSINSKY, Jean-Claude PETIT, Mélanie VION.

Les membres actifs: Fabrice BARUSSEAU et Francis VION.

Cette année à la place du Méchoui, nous avons organisé un repas Champêtre qui a été une réussite: 100 personnes et tous ont aimé la formule « jambons et gigots » à la broche. La cuisson a été faite gratuitement par Jean-Claude PETIT. Pour information, les autres années, celle-ci nous coûtait 100 €. Merci à Jean-Claude PETIT qui est adhérent au foyer rural depuis l'année dernière.

Notre 2<sup>ème</sup> Marche semi-nocturne a été un succès et très appréciée par les marcheurs. Merci à tous les bénévoles qui sont venus nous prêter main forte.

La sortie vélos, nous sommes allés aux Touches de Périgny avec toujours autant de monde et avec le soleil, on ne s'en lasse pas.

Villars en fête pour le 15 août, depuis 14 ans cette journée a toujours du succès. C'est journée pas chère et qui demeure très conviviale. L'ACCA, l'Amicale Villarboisienne et le Foyer Rural feront tout ce qu'il faut pour que cette journée perdure.

Cette année nous avons trois nouveaux adhérents : Madame Jocya LAURENÇON, Monsieur Jérémy OSINSKY et Monsieur Eric BUINIER. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous. Je remercie le Conseil Général pour la venue de la Montgolfière. Je remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien moral et financier aux associations.

#### Nos manifestations pour 2016:

- Théâtre : le 15 avril

- Villars en fête : 15 août

Marche semi nocturne : le 14 mai

- Soirée entrecôte : 22 octobre

- Sortie vélos : le 5 juin

- Soirée de fin d'année : 26 novembre

- Repas champêtre (que le midi) : le 14 juillet



Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 16 septembre à 19h à la salle des fêtes.

L'équipe du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

Le Président, Dominique FAYS

# A.P.E. « La Récré des Prim'mats » Association de parents d'élèves du Groupe scolaire des Borderies

http://apeburiemigron.jimdo.com/

https://www.facebook.com/pages/La-récré-des-primmats/

L'année a débuté par l'Assemblée Générale le 2 octobre 2015 avec l'élection du nouveau

bureau de l'association : Chauvet Aline : présidente

Goncalves Manuel: vice-président Pédurand Corinthe: secrétaire Seguy David: secrétaire adjoint Fougère Michel: trésorier

Moreau Florent : trésorier adjoint

L'association a pour but de réunir des fonds afin de permettre à nos enfants de faire des sorties scolaires variées.

Au cours de l'année 2014/2015, l'association a, entre autres, permis de financer comme chaque année :

- la journée de Noël durant laquelle les enfants ont eut le bonheur de rencontrer le Père Noël arrivé avec sa hotte remplie de cadeaux et de friandises ; un spectacle a également était donné pour les enfants à la salle des fêtes « Départ dans 5 minutes » de la compagnie Aire de cirque ;
- la journée de carnaval avec l'organisation d'une petite fête dans la salle communale ;
- la chasse aux œufs de pâques ;
- la kermesse;
- ainsi que de nombreuses sorties scolaires (Classe de mer à l'île d'Oléron pour les classes de GS/CP et CP/CE1, sortie au jardin respectueux pour la classe de CE2/CM1, ou encore sortie au Haras de Saintes pour les classes de maternelles...)

Afin de récolter des fonds, l'association a reconduit sa vente de chrysanthèmes et sa vente de calendriers en décembre.

De nouveaux projets ont vu le jour : une bourse à l'enfance a été réalisée à Burie le 16 novembre 2014, et une vente de sapin de Noël a été organisée sur la place de la Mairie de Burie le 7 décembre 2014 avec un certain nombre d'animation pour enfants (photo avec le père Noël, maquillage, baptêmes de poney réalisés grâce à la participation du centre équestre de cognac, ...)

Concernant les manifestations organisées cette année, la vente de sapins de Noël aura à nouveau lieu le dimanche 6 décembre 2015 sur la place de la mairie de Burie avec en plus cette année, la vente de « petites réalisations » de nos enfants effectuées lors des APC avec l'aide du centre de loisir des Cagouilles, et une chorale de l'école qui viendra interpréter les chants de Noël.

Au cours du premier semestre 2016 vous retrouverez :

- le loto qui aura lieu à la salle des fêtes de MIGRON le dimanche 7 février, reste la manifestation phare de l'association à laquelle se rendent fidèlement les familles de Burie et de ses environs ;
- la vente de fleurs de printemps ;
- ainsi que l'incontournable kermesse prévue le 25 juin.

L'association travaille également sur de nouveaux projets.

L'ensemble de ces bénéfices servira cette année à financer la journée de Noël du 19 décembre et son spectacle qui aura lieu le 17 décembre, la Compagnie Pacha de St Hilaire de villefranche viendra interpréter « Sydonnie aux pays des jouets », la fête du Carnaval le 10 février, la chasse aux œufs de Pâques prévue le 30 mars ainsi que plusieurs projets dont les maitresses nous ont fait part, et en particulier un projet Danse prévu pour toute l'école avec la troupe de danse du lycée de Bellevue.

Le Blog de l'association ainsi que sa page Facebook vous permettront de prendre connaissance des manifestations à venir, des dates des prochaines réunions de l'Association, et de vous unir à nous pour nous aider. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous remercions les familles, les commerçants, les élus, les maitresses et les bénévoles qui permettent à l'association des parents d'Elèves du groupe scolaire des Borderies d'exister et d'être aussi active pour nos enfants.



*Une année! Et l'heure du bilan est là! Le temps passe vite ... pourtant il n'est ni plus lent ni plus rapide! Nous vous proposons notre bilan pour vous permettre de partager nos activités 2015.* 

Les veillées « écosillage » de noix en janvier : mises en place pour éviter le gaspillage des noix et pour ceux qui veulent obtenir de l'huile, le cassage en groupe permet d'obtenir une quantité nécessaire à une pressée. Le clou de ces veillées en 2015 fut la participation P. Peronneau, petit-fils de Goulebenèze, qui nous a retracé la vie de son grand-père et fait partager ses photos familiales.

Notre environnement est constitué par un paysage sur lequel on peut parler, découvrir, apprendre ... En février G. Chevalier géologue, nous a emmené à un endroit particulier de l'évolution de la côte atlantique : la dune du Pilat. Nous avons poussé la découverte des Landes jusqu'à la réserve d'Arjuzanx, lieu de prédilection pour les grues cendrées qui trouvent là refuge et nourriture durant l'hiver, ce qui nous a permis de les observer dans des conditions privilégiées.

Les zones humides de nos campagnes viticoles sont remarquables pour y observer une flore rare et protégée comme la fritillaire, Villars les Bois, Bercloux, ... mais cette année C. et N. Landreau viticulteurs, nous ont permis la découverte de la zone Natura 2000 qui borde le Né et le musée d'arts et tradition de Salles d'Angles.

Trois balades à pieds concernant Villars les bois :

Une avec A. Richard, ingénieur en agriculture, pour apprendre à distinguer les plantes comestibles des plantes toxiques de nos prairies.

Une deuxième avec A. Dodin, forestier, pour reconnaître les nombreuses essences des bois, identifier un « tétard », « une trogne » ... l'impact d'un évènement climatique sur les arbres, ...

Une troisième avec B. Bégaud, viticulteur, pour découvrir les rives du Souillac et de la Berlouze : flore, faune mais aussi les activités économiques pratiquées autrefois.

Après la causerie sur la couleur en 2014 à Villars les bois, et l'exposition des oeuvres, entre autres, de T. Baudry, peintre sculpteur verrier, nous sommes allés visiter son atelier pour découvrir les secrets qui entourent la naissance du verre jusqu'à la fabrication d'un vase. L'après-midi fut rempli de belles rencontres au fil de l'eau, en compagnie de notre batelier à St Hilaire la Palud, dans le Marais Poitevin.

Fêter le chêne vert de François 1<sup>er</sup>, élu arbre de l'année, en compagnie de l'association A.R.B.R.E, puis se laisser guider par A. Dodin à travers le bois des Borderies pour y découvrir ses richesses, fût l'objet d'une autre de nos sorties de juin.

Cuisiner pour partager mais aussi partager en cuisinant avec Paweena, venue de Thaïlande. Des ingrédients thaïlandais à la présentation, en passant par le tour de main : que du B O N H E U R autour de cet atelier cuisine.

Trois sorties ont été consacrées au patrimoine bâti de notre région avec celles du château de Dampierre sur Boutonne, du château de St Jean d'Angle et de la visite du centre historique de Poitiers, et notamment de l'église Ste Radegonde, accompagnés de guides conférenciers.

Une sortie pour observer le guêpier d'Europe et les oiseaux du marais de Brouage fût organisée en juillet.

Une sortie avec S. Julliard, directeur du conservatoire du vignoble charentais de Cherves Richemont, pour comprendre les enjeux de la viticulture de demain, visiter la collection ampélographique, la serre d'expérimentation et l'atelier de micro vinification.

Le lavoir de Font Robert offrait un cadre bucolique tout indiqué pour jouer la pièce "Hier les lavandières" de la compagnie 3C Théâtre. Deux diaporamas, "Le mouvement hygiéniste du 19ème siècle" et "Lavoirs de la vallée de l'Antenne" ont rappelé d'une part, le bouleversement lié à la découverte des microbes et les conséquences sur la société et d'autre part, un inventaire et une classification des lavoirs montrant leur riche diversité architecturale.

Enfin une causerie sur les prévisions météorologiques et la projection d'un documentaire issu de la série Planète Océan intitulé « Océans et climats : un équilibre fragile » clôtura notre année d'activités.

#### LES PROCHAINES ACTIVITES

Le 9 janvier : Assemblée Générale

Le 15 janvier : Veillée écosillage « Hommage à Goulebenèze » avec P. Peronneau

# L'école de musique de l'A. D. M. S.

L'A. D. M. S. (Association pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à Saint Hilaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de St Savinien (Taillebourg et Annepont seulement), de Burie et puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par Manuel AUDIGE, s'occupe de 250 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière ,flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Philippe DEPLANNE



La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A. D. M. S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles, chorale ...)



# L'école de musique de l'ADMS fêtera ses 30 ans en 2016

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE le directeur**, au 06 77 93 04 09 ou 05 46 97 33 96

# La cueillette sur les propriétés privées

Les champignons sauvages appartiennent de plein droit au propriétaire du sol. Ils ne sont pas *res nullius* comme le gibier (qui n'appartient à personne). En effet, l'article 547 du code civil est formel : « les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire par droit d'accession ». Leur cueillette n'est, par conséquent, tolérée qu'aux conditions suivantes :

- demander l'autorisation au propriétaire ;
- respecter les lieux, les animaux et les panneaux d'interdiction ;
- ramasser avec parcimonie;
- consulter les arrêtés préfectoraux et communaux en mairie.

La jurisprudence est constante à propos de la cueillette des champignons :

- non seulement ils appartiennent au propriétaire du sol et donc son autorisation est nécessaire ;
- mais encore le propriétaire du sol n'est pas obligé, pour conserver son droit sur les fruits naturels ou industriels de la terre, de clôturer son immeuble ou d'en interdire l'accès par voie d'affiches ou d'autres moyens.

Autrement dit, le fait de ne pas avertir par un panneau «cueillette de champignons interdite» n'est pas une faute et n'autorise pas les ramasseurs à pénétrer sur la propriété que ce soit un bois, un pré, un champ,

etc.

Ramasser des champignons chez autrui c'est du vol (l'article 311-1 du code pénal dit bien que « le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui »). Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code forestier le 1er juillet 2012, il n'existe plus de seuil sous lequel la récolte serait « tolérée » ; la nature des peines a été profondément remaniée, et les sanctions sont désormais sans commune mesure avec celles qui étaient prévues auparavant.

D'après l'article R163-5 du code forestier, une récolte sans autorisation inférieure à 10 litres est passible d'une amende maximale de 750 €. Une récolte supérieure à 10 litres, et quelque soit le volume pour les truffes, peut être sanctionnée jusqu'à 45 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement. Cette peine peut être portée à 75 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes : plusieurs personnes ou complices, violences sur autrui, actes de dégradation...

Bien évidemment, sous couvert de respecter les arrêtés préfectoraux, le propriétaire du sol peut cueillir chez lui les champignons sauvages.

Cette règle est valable pour toutes les sortes de cueillettes : petits fruits, glands, faines, bois morts, fleurs, etc.

Au delà de la cueillette le stationnement désordonné en bordure de bois pose de sérieux problèmes de sécurité. Je demande la vigilance de tous les usagers de la route pour qu'un moment de ballade en forêt ne se transforme pas en drame irréversible.

Pour conclure les insultes invectives, n'amènent jamais de solutions. Les propriétaires doivent être respectés comme les promeneurs. Chacun doit apprendre à respecter et comprendre les positions de celui qui est dans son droit ou bien de celui qui commet une erreur.

Le Maire,

## Au revoir, Merci à tous !!!

Il y a 25 ans, nous arrivions dans ce beau pays de VILLARS LES BOIS entouré de vignes... Nous nous sommes trouvés tout de suite à l'aise, grâce au contact, spécialement d'une famille qui nous a aidés à nous adapter, je nomme personne mais elle se reconnaîtra,

...puis l'approche des uns et des autres, mon mari par la chasse et moi-même par le conseil municipal où j'ai été vite intégrée,

...puis le club des aînés ruraux et différentes autres activités.

J'ai partagé beaucoup de joie avec vous et aussi des épreuves dans certaines familles que j'ai plus particulièrement accompagnées au moment du deuil.

J'ai mis tout mon cœur à participer, à aider à la vie de la commune pendant trois mandats et ce n'est pas sans un pincement au cœur qu'après 25 ans, on prend la décision de partir. Mais je peux vous assurer que je n'oublierai jamais les villarboisiennes et les villarboisiens.

Me voici maintenant pontaminoise et si vous avez, les uns ou les autres, l'occasion de monter vers la Bretagne, c'est avec une grande joie, que je vous accueillerai dans le beau petit village fleuri de PONTMAIN en Mayenne, à la limite de l'Ille et Vilaine, la Manche et l'Orne. Il se trouve à 16 km de Fougères où il y a un magnifique château à visiter et à 50 km du Mont Saint Michel, alors vous voyez une idée pour vos prochaines vacances !!!

Et encore un grand merci à tous ceux qui m'ont aidée et accueillie et vous souhaite à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

Jeannine Gromada



Plus besoin d'être en ville ou de faire des kilomètres pour profiter d'un bon film! Rien ne rivalise avec le plaisir des salles obscures!

Organisé par Les Cultur'Ailes de Burie en collaboration avec la Mairie et le C.R.P.C. à compter du mercredi 30 Septembre, toutes les 4 semaines nous avons le plaisir d'accueillir le cinéma et de diffuser des films récents (moins de 5 semaines de sortie)

Le rendez-vous est donné à la salle des fêtes de Burie à 20h 30 avec une séance supplémentaire pour les enfants pendant les vacances scolaires.

Prochains rendez-vous:

25/11/2015 à 20h30 : L'odeur de la Mandarine, film de Gilles LEGRAND

23/12/2015 à 20h30 : Le Spectre 007, film de Sam MENDES

Puis le **20/01/2016** à 20h30, le **17/02/2016** à 14h30 ou 17h puis à 20h30, le **16/03/2016** à 20h30, le **13/04/2016** à 14h30 ou 17h puis à 20h30, le **11/05/2016** à 20h30, le **08/06/2016** à 20h30 et le **06/07/2016** à 20h30

Pour la somme de 5€50/adultes et 4€50/enfants, retrouvons ensemble le plaisir d'aller au cinéma régulièrement. A l'issue de la projection, chacun pourra profiter d'un temps de partage autour d'un verre et de petites choses à grignoter. Vous pourrez ainsi participer au choix du film suivant.

Pensez au co-voiturage pour en faire profiter autour de chez vous!

Nous recherchons des annonceurs: carte de visite ou petite vidéo sont diffusées avant le film. Tarif de 50 à 180€ pour l'année. Renseignement auprès de Mme PEDURAND : 06.30.20.89.60

Information et choix des films possible sur notre page Facebook : lesculturailesdeburie, ou sur notre site internet : http://lesculturailesdeburie.jimdo.com

## REPAS DES AINES

Se déroulera le <u>Samedi 30 Avril 2016</u> à 12h à la salle des fêtes de Villars les Bois.

Ce repas traditionnel est ouvert à tous!

Il est offert aux personnes de 65 ans et +. C'est un moment convivial qui permet de rencontrer nos aînés.



## Centre de Secours MIGRON-BURIE

Les volontaires sont les bienvenus.

Il faut avoir au minimum 16 ans, être à jour de ses vaccinations et suivre une formation initiale d'environ 30 jours. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter

Monsieur VICENTY Bernard 206 71 90 73 85

## <u>Site de la commune</u> www.communevillarslesbois.fr

Un site internet concernant la commune de Villars les Bois est à votre disposition. Vous y trouverez des informations concernant la vie de la commune, les démarches administratives, l'actualité de la commune, les comptes-rendus du Conseil Municipal et du SIVOM...

# La parole est à vous...

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et de vos idées !! Un petit mot simple, c'est vite fait et très utile. La qualité de vie dans notre petite commune rurale dépend de l'action de tous. Le maire et le conseil municipal vous souhaitent une bonne année 2016!!!